



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI



Préface



Un rapport d'activités est toujours l'occasion de se rendre compte si nos réalisations sont à la mesure de nos ambitions. C'est donc une auto-évaluation nécessaire pour affronter le futur avec une vision claire car mise à l'épreuve de la réalité.

La spécificité du secteur de l'artisanat exige certes de gros efforts. Il n'est en effet pas facile de mettre un secteur séculaire, qui représente l'âme de notre société, en phase avec les tendances du marché, tout en lui préservant son authenticité. Il n'est pas moins facile d'harmoniser un secteur aussi disparate, aussi bien par la variété de ses métiers, par l'hétérogénéité géographique que par la disparité qui caractérise son tissu productif. Disparité qui se répercute sur les mentalités et les modes de vie.

Au delà donc des actions très nombreuses et très diverses décrites dans ce rapport, allant de la structuration et la planification à la promotion et la commercialisation, en passant par l'encadrement, la formation et la recherche développement, menées avec plus ou moins de succès, notre pari était de créer la synergie nécessaire entre nos différents partenaires, acteurs de référence, petites et moyennes entreprises, mono artisans et leurs représentants respectifs, pour travailler la main dans la main de façon à concrétiser la politique volontariste adoptée par le gouvernement suivant les directives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI et que traduit la Vision 2015 pour l'artisanat.

Ce pari, nous faisons de notre mieux pour le tenir, en ancrant la culture de la synergie dans le secteur. Grâce à un travail de proximité, un accompagnement pas à pas de ces acteurs et à tous les niveaux, nous œuvrons pour les fédérer autour de ce projet de développement du secteur de l'artisanat, dont les retombées économiques et sociales sur notre pays sont inestimables.

Anis Birrou
Secrétaire d'Etat Auprès du Ministre du
Tourisme et de l'Artisanat Chargé de l'Artisanat

Rapport d'activités 2008

Ce rapport d'activités informe sur les décisions et les actions engagées par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat en matière de politique de développement du secteur sur l'année 2008.

Il est mis à la disposition de tous pour rendre compte de l'engagement de ce département à remplir les missions qui lui sont dévolues et informer sur les actions planifiées et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la vision 2015, qui représente un pacte entre tous les partenaires impliqués dans le projet du développement de l'artisanat marocain.

Présentation du secteur	11
Un secteur spécifique	12
Un secteur en évolution	13
Missions du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat	15
Rappel de la Vision 2015	19
Objectifs chiffrés à horizon 2015	21
Plan d'actions 2008 : Axes et objectifs	25
Dynamiser et développer le tissu productif	26
Les Acteurs de Référence	26
Les Petites et Moyennes Entreprises	27
Appuyer les mono artisans	27
Favoriser l'essor global du secteur	28
Réalisations	35
Production	36
Accompagnement des Acteurs de Référence	36
Mise à niveau des PME	37
Appui adapté aux mono artisans	38
Qualité et normalisation	42
Normalisation	42
Amélioration de la qualité	43
Design et innovation	44
Recherche et Développement	45
Promotion et commercialisation	46
Promotion	46
Communication, édition et relations publiques	49
Commercialisation	49
Formation	51
Formation résidentielle	52
Formation par apprentissage	58
Formation continue des artisans	62
Restructuration du dispositif en cours	63
Condition de vie des artisans	66
Accès au financement	66
Couverture sociale	67
L'Initiative Nationale de Développement Humain	67
Organisation et gestion du secteur	67
Renforcement du cadre institutionnel du secteur	67
Organisation et Gestion des Ressources Humaines	68
Système d'information	68
Programmation Budgétaire et Contrôle de Gestion	69
L'Observatoire National de l'Artisanat	69
La planification régionale	71
Pour un artisanat responsable	71
Lutte contre le travail des enfants	71
Hygiène, santé et sécurité dans le travail	72
Coopération internationale	72



Présentation du secteur



«On entend par produits artisanaux les produits fabriqués par des artisans, soit entièrement à la main, soit à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la contribution manuelle directe de l'artisan demeure la composante la plus importante du produit fini. Ces produits sont fabriqués sans restriction en termes de quantité et en utilisant des matières premières prélevées sur des ressources durables. La nature spéciale des produits artisanaux se fonde sur leurs caractères distinctifs, lesquels peuvent être utilitaires, esthétiques, artistiques, créatifs, culturels, décoratifs, fonctionnels, traditionnels, symboliques et importants d'un point de vue social. »

Définition adoptée par l'UNESCO/CCI,
Symposium international sur
L'artisanat et le marché mondial (Manille, Philippines, Octobre 1997)

Un secteur spécifique

Activité humaine à dimensions multiples, l'artisanat se situe à la croisée des chemins entre un patrimoine historique séculaire à préserver et une demande renouvelée à satisfaire, entre une identité culturelle à faire valoir et des marchés globalisés et donc dépersonnalisés à pénétrer, entre une authenticité qui se veut intemporelle et permanente et un modernisme commandé par des tendances évanescentes, enfin entre le désir de créer pour exercer des talents artistiques sans se préoccuper de la fonction matérielle immédiate et le besoin de produire des objets pour en vivre.

Autant de paradoxes qui font de ce secteur un secteur polyvalent et multidimensionnel.

En effet, du fait qu'il reflète l'expérience historique de tout un peuple et la créativité artistique et fonctionnelle de ses artisans, il se définit indéniablement comme un secteur culturel.

Du fait qu'il contribue fortement à la création d'emplois et à la génération de revenus pour des millions de citoyens, il se positionne comme un secteur social ayant un rôle important dans le développement humain et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Du fait qu'il recèle un grand potentiel de croissance du produit intérieur brut par une forte demande tant au niveau national qu'international, il se présente comme un secteur économique par excellence.



Et si pour les historiens de la culture, la préservation des traditions et des contextes est de toute importance, et si pour les négociants, la demande ainsi que les réseaux de distribution et les tendances du marché sont des vecteurs déterminants, pour notre département, les préoccupations portent sur tout ça à la fois : la viabilité du secteur, son impact en termes d'emploi, son poids relatif sur le produit intérieur brut et les bénéfices du commerce, ses aspects patrimoniaux à préserver, l'augmentation de la production et l'amélioration de sa qualité, la créativité de l'artisan à consolider et ses conditions de vie à améliorer.

C'est dire l'importance de notre responsabilité et l'immensité des défis à relever. Défi d'adapter l'artisanat marocain à notre ère globalisée sans s'y diluer ni perdre son âme ou son identité culturelle. Défi de répondre à une demande grandissante, à de nouveaux besoins et à de nouvelles tendances sans sacrifier son authenticité. Défi d'encourager la créativité et l'innovation sans renoncer à des savoir-faire acquis tout au long de son évolution historique séculaire. Défi aussi d'intégrer l'artisan dans un tissu socioéconomique se modernisant et donc, se complexifiant, sans le priver du rang social valorisant dont il bénéficiait dans la société traditionnelle.

Défi en somme de réhabiliter le secteur en tant que vecteur d'un développement à la fois économique, humain, technique et artistique, tout en préservant à l'empreinte culturelle de l'artisanat marocain son originalité et sa pérennité.

Un secteur en évolution

Formule d'un savoir faire principalement populaire, conçu dans les matières d'origine locale et maintenu au cours des décennies, l'artisanat marocain était à l'évidence au service de la vie quotidienne.

S'intégrant harmonieusement dans le système économique et social d'avant le protectorat, les métiers de l'artisanat couvraient l'essentiel des besoins de la société marocaine en services et en production d'articles fonctionnels et utilitaires (habillement, ameublement, bâtiments, cuisine, etc.).

Mais l'introduction de modes de production modernes et de nouveaux produits d'importation n'a pas tardé à bouleverser le fonctionnement du secteur et a contribué à sa marginalisation et à sa précarisation sans avoir pour effet la réduction du nombre des personnes qui y travaillaient et des familles qui en vivaient.

Situation qui a amené les responsables nationaux, au lendemain de l'indépendance, à accorder la priorité immédiate aux aspects sociaux du secteur plutôt qu'à sa vocation économique en tant que secteur producteur de richesses et générateur d'emplois, même si la dimension économique du secteur n'était pas complètement absente des préoccupations des décideurs.



Dans le court terme, l'action gouvernementale s'est en effet orientée vers la prise en charge du secteur par crainte que l'abandon de l'artisanat à son sort n'entraîne un dépérissement dont les conséquences sociales pouvaient être trop lourdes et risquaient de menacer la stabilité du pays. L'assemblage institutionnel de l'artisanat et des affaires sociales reflétait cette approche.

L'inscription du secteur dans cette optique sociale ne pouvait naturellement pas permettre l'émergence d'artisans entrepreneurs capables de se prendre en charge et de dynamiser le secteur. C'est plutôt la coopérative qui fut la formule d'organisation privilégiée pour chercher à atteindre une efficacité économique et en même temps permettre l'encadrement des artisans.

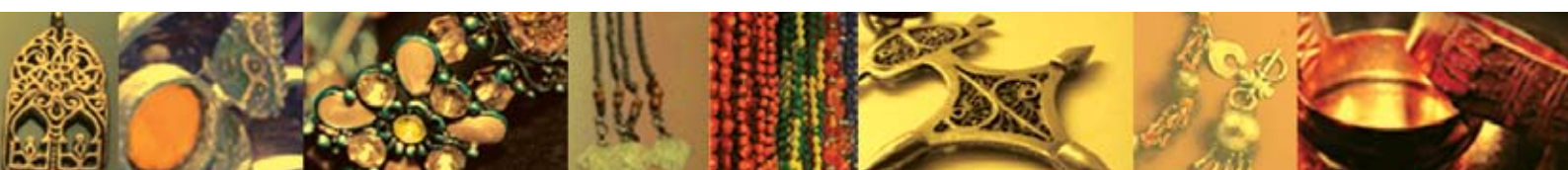
A la fin des années 70 du siècle dernier, une prise de conscience quant au potentiel économique du secteur se fait jour. Le secteur, dont la promotion et le développement sont considérés comme liés au tourisme et à la demande extérieure, connaît alors une réorientation vers la rentabilité économique.

L'action de l'État s'est alors focalisée sur les axes suivants en faveur desquels des efforts importants ont été consentis : l'encouragement du mouvement coopératif, la formation professionnelle, la création d'ensembles artisanaux et de grandes unités de production, l'incitation à l'investissement, le financement de l'artisanat et l'organisation des circuits d'approvisionnement et de commercialisation des produits. Les résultats sont cependant demeurés en deçà des objectifs escomptés.

Le rôle économique de l'artisanat s'est vu confirmer à partir des années 90, suite aux nouvelles orientations économiques adoptées par le pays, basées désormais sur l'initiative privée, le libéralisme, l'ouverture sur l'extérieur et aux réformes qui s'en sont suivies. Ce rôle sera consacré par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI qui va lui conférer une place privilégiée dans le développement économique et en faire un levier de croissance en le classant parmi les secteurs productifs prometteurs, avec l'agriculture, le tourisme, la pêche maritime, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les services et les textiles.

En plus de la priorité que nous continuerons d'accorder à l'agriculture, aux agro-industries et aux besoins de notre pays en infrastructures de base et en logements sociaux décentes ... la nécessité de privilégier nos secteurs productifs prometteurs, où nous avons acquis une compétitivité internationale, en l'occurrence le tourisme, la pêche maritime, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les services, l'artisanat et les textiles.

Extrait du Discours de S.M. Le Roi Mohammed VI
A l'occasion du 47ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple,
Agadir, le 20.08.2000



Reprenant cette vision pour son compte, le Premier ministre D. Jettou, dans sa déclaration gouvernementale lors de son investiture, s'engage à prendre les mesures nécessaires pour l'intégration du secteur dans le tissu économique national et sa mise à niveau à travers la mise à la disposition des entreprises de l'artisanat d'un environnement qui encourage l'initiative privée, l'investissement, la commercialisation et la formation professionnelle.

La dimension culturelle du secteur était néanmoins inhérente au secteur en dépit de cette évolution. L'artisanat était toujours perçu comme un patrimoine culturel à préserver et le symbole d'une identité marocaine, quoique devant s'adapter aux impératifs de la modernité. Cette vision ressort d'ailleurs dans les travaux de l'une des commissions du séminaire tenu à Fès le 14 septembre 2001 pour l'élaboration du Livre blanc de l'artisanat (Commission de la Compétitivité) qui a recommandé plusieurs mécanismes censés permettre au secteur d'allier tradition et modernité de façon à faire face aux défis de la mondialisation.

Dans le « Serment de l'artisan » prêté par les artisans présents à ce séminaire, ceux-ci s'engageaient à défendre l'authenticité du métier, à veiller à transmettre le flambeau aux générations futures et faire de l'artisanat un secteur levier, en combinant tradition et modernité.

C'est dans le cadre de cette mouvance et en s'inspirant de ces visions qu'ont été définies les missions attribuées au Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat, que le Décret N° 2-02-638, daté du 17 septembre 2002 décline comme suit :

Missions du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat

- élaborer les programmes de développement du secteur de l'artisanat et des métiers et en suivre la mise en œuvre ;
- réaliser toutes les études se rapportant au domaine de l'artisanat et des métiers et promouvoir les espaces de production et ses zones d'activité ;
- promouvoir et organiser les activités relevant du secteur de l'artisanat et des métiers, en concertation avec les professionnels et les opérateurs concernés;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques de promotion commerciale des produits artisanaux et faciliter l'adaptation des entreprises de l'artisanat et des métiers aux exigences des marchés, des technologies et de la concurrence internationale;
- œuvrer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de promotion du secteur et de contrôle de la qualité de ses produits en mettant en place un système de normalisation et en agissant pour la généralisation de son adoption ;
- élaborer et mettre en œuvre les politiques et les programmes visant la préservation du patrimoine artisanal, la sauvegarde des métiers d'art et la promotion de l'innovation et de la créativité ;



- planifier et organiser la formation professionnelle et promouvoir la formation par apprentissage dans le secteur de l'artisanat et des métiers en concertation avec le milieu professionnel et en liaison avec les ministères concernés ;
- veiller au suivi des activités des chambres d'artisanat et de leur fédération et les soutenir dans l'accomplissement de leur mission ;
- mettre en œuvre les programmes d'action dans le domaine de la coopération internationale susceptibles de contribuer au développement du secteur ;
- assurer la tutelle sur les établissements publics qui relèvent de la compétence du département ministériel de l'artisanat conformément aux lois portant création de ces établissements.







Rappel de la Vision 2015



La volonté de réhabiliter le secteur s'inscrit dans une vision globale arrêtée par Sa Majesté Le Roi pour le développement du pays. Vision qui attache une grande importance à l'amélioration des conditions sociales, avec la conviction que cette amélioration passe par une forte croissance économique.

Cette vision est à l'origine de l'ensemble des politiques gouvernementales entreprises depuis 2002 sous la Conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi, qui visent à mettre en place des programmes de réformes et d'investissements pour une relance économique à même de générer une croissance durable, capable de dynamiser le marché de l'emploi, de réduire le chômage, de relever les conditions de vie des citoyens (logement, transport, santé, développement rural) et d'éliminer progressivement la pauvreté et l'exclusion.

Dans le contexte de l'économie mondialisée, il était nécessaire pour notre pays de libérer son potentiel économique et de moderniser son économie pour avoir une place convenable dans le XXI^e siècle. Le renforcement du potentiel du secteur privé ainsi que l'amélioration de la compétitivité et de la productivité des entreprises marocaines sont donc au centre des programmes gouvernementaux. Pour y parvenir, ces programmes contiennent des mesures consistant à améliorer l'environnement des investissements, à maintenir un cadre macroéconomique approprié, à investir dans les infrastructures, à restructurer le système national de l'éducation et de la formation, à réformer l'administration publique dans le sens d'une amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du budget et de la fonction publique ainsi qu'à moderniser tous les dispositifs législatifs et réglementaires qui régulent l'activité économique.

L'étude récemment entreprise par le gouvernement marocain a mis le doigt sur les facteurs freinant le développement économique du pays. Parmi les facteurs relevés, le niveau de fragmentation de notre tissu productif et la taille très petite des unités de production. Le Plan Emergence, issu de cette étude, a également permis d'identifier les secteurs structurants et à fort potentiel de croissance, que notre pays gagnerait à développer comme locomotives pour l'exportation. Une politique volontariste, ciblée sur les moteurs de la croissance et visant à améliorer la compétitivité du tissu existant, est ainsi adoptée. L'artisanat figure parmi les 8 secteurs retenus par le Plan Emergence.

Pour réhabiliter et relancer le secteur de l'artisanat jugé sous exploité au vu du potentiel qu'il recèle, le département en charge du secteur a élaboré la Vision 2015. Il s'agit d'une stratégie nationale qui s'inscrit dans la politique volontariste de croissance du gouvernement ayant pour objectif prioritaire la création de nouveaux emplois et, comme 2^{ème} objectif, la génération de chiffres d'affaires additionnels.



Objectifs chiffrés à horizon 2015

La nouvelle Vision de l'Artisanat vise à :

- Doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat à contenu culturel,
- Multiplier par 10 les exportations formelles,
- Générer 4 milliards de dirhams de PIB supplémentaire
- Créer 117.500 emplois dont :
 - 37.200 nouveaux emplois générés par les Producteurs d'Envergure,
 - 13.750 emplois créés par les PME,
 - 66.500 nouveaux mono-artistes et employés de TPE,
- Création de 300 entreprises dont 15 à 20 acteurs de référence et
- de 15000 micro entreprises.

Cette stratégie confirme la transition de l'administration marocaine vers un rôle se positionnant désormais comme celui de stratège qui conçoit les programmes de développement, en assure le suivi et l'évaluation et à celui d'entraîneur qui choisit des axes de développement, oriente et encadre les acteurs privés, laissant au secteur privé la mission de la mise en œuvre de ces axes de développement et de la création d'emplois.

Pour atteindre les objectifs fixés, la stratégie définit trois grands axes pour l'action gouvernementale dans ce secteur :

- Aider à l'émergence et au développement d'un tissu de production fort et structuré :
 - en favorisant l'émergence d'acteurs/producteurs de référence dans le cadre d'une approche contractuelle impliquant l'Etat, l'acteur et le réseau de distribution et définissant les engagements de chacune des parties ;
 - en élargissant le tissu d'acteurs/producteurs par l'appui aux PME et l'incitation à la création de nouvelles en vue d'augmenter la production. L'appui à ces PME peut prendre trois formes : une aide à la production, une aide à la vente et une aide au financement.



- Appuyer les mono artisans urbains et ruraux en termes de production/vente :
 - en prenant une batterie de mesures visant à augmenter la demande de produits artisanaux qui leur est adressée et d'élever leurs revenus et leurs niveaux de vie.
- Favoriser l'essor de l'ensemble du secteur grâce à des mesures transversales consistant à :
 - stimuler la demande par la promotion d'une visibilité accrue du produit sur les marchés cibles (publicité institutionnelle ; adossement à la promotion du secteur du tourisme ; politique de promotion d'un label national phare) ;
 - mettre à niveau le système de formation existant en développant notamment la formation par apprentissage et en mettant en place un système de certification des artisans.







Plan d'actions 2008 : Axes et objectifs



Si l'année 2007 a été l'année du lancement de la stratégie suite à la signature, sous la présidence effective de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, d'un Contrat - Programme tripartite entre le Gouvernement, la Fédération des Chambres d'Artisanat et la Fédération des entreprises d'artisanat, en vue de pérenniser la vision 2015, de répartir les rôles et les missions de chaque intervenant, de fixer les grandes lignes de financement et de mobiliser les acteurs, le plan d'action du département de l'Artisanat au titre de l'année 2008 est consacré à la poursuite de la mise en œuvre des composantes de ladite stratégie.

Ce plan d'action correspond par conséquent aux trois grands axes définis par la stratégie, à savoir :

- le développement, la structuration et la dynamisation du tissu de production,
- l'appui aux mono artisans,
- l'essor de l'ensemble du secteur.

Dynamiser et développer le tissu productif

Les acteurs de référence

Convaincu que l'artisanat ne peut se moderniser et faire face à la demande de plus en plus pressante des marchés internes et étrangers sans développer une dynamique nouvelle, à travers des entreprises modèles d'artisanat qui constituent des acteurs de référence dans le secteur, le Secrétariat d'Etat, qui s'est engagé à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire émerger ces acteurs et apporter l'assistance nécessaire à leur réussite, poursuit son action dans ce sens en :

Sept contrats de croissance ont été conclus en 2007 avec des sociétés retenues en tant qu'acteurs de référence pour jouer le rôle de locomotive dudit secteur tout en générant de l'activité et en développant les exportations.

- favorisant l'émergence de nouveaux acteurs de référence pour les autres filières ;
- et en accompagnant les acteurs de référence par l'appui nécessaire à la production en vue de réaliser la croissance escomptée pour le secteur.



Les Petites et Moyennes Entreprises

En vue de l'augmentation de la taille du tissu productif dans la perspective d'atteindre 250 PME en 2015, qui représente un objectif majeur de la stratégie, le plan d'actions 2008 prévoit :

- Le référencement des PME existantes au niveau d'une base de données à mettre en place à cette fin ;
- La prospection de nouvelles PME et l'accompagnement de mono artisans dans leur mutation en PME structurées
- L'accompagnement des PME pour le développement de leur performance et de leur potentiel en leur apportant un appui en prestations d'expertises techniques et de gestion.

L'Entité d'Appui aux PME (EAPME) est l'organe d'accompagnement de proximité des PME de l'artisanat. Elle joue le lien entre les PME du secteur et les différentes institutions et établissements publics pouvant leur apporter de l'appui. De même, elle est le support d'intermédiation auprès des organismes de financement.

Doté d'une équipe multidisciplinaire, l'EAPME est l'interlocuteur privilégié des PME de l'artisanat. Elle intervient pour comprendre leur activité, les aider à formuler leurs besoins et proposer des actions ciblées et sur mesure pour aider chaque PME dans sa dynamique de mise à niveau. Elle assure le suivi rapproché des PME lors du déroulement des actions d'appui et d'assistance technique et intervient pour évaluer l'impact des interventions en termes de satisfaction et de résultats.

Appuyer les mono-artisans

La mise à niveau et la redynamisation du secteur de l'artisanat passe également par l'amélioration de la productivité des mono artisans et de leurs revenus qui sont à leur tour tributaires de l'amélioration de leurs conditions de travail, de l'adaptation de leurs produits au goût de la clientèle et aux exigences du marché.

Dans ce cadre, le département prévoit de concentrer ses efforts sur plusieurs aspects de leurs activités ayant trait à la fois à l'organisation des mono artisans, à l'augmentation de la compétitivité de leurs produits, à l'amélioration de leurs processus de production, à l'innovation, à leur équipement en matériel technique et aux conditions de commercialisation, au financement ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie.



Les actions prévues par le Secrétariat d'Etat dans ce domaine concernent :

- L'amélioration du design des produits ;
- La réalisation d'études et expertise techniques ;
- L'acquisition de matériel technique au profit des artisans ;
- L'encouragement de l'innovation et de la créativité ;
- Le renforcement des groupements professionnels ;
- La modernisation et l'amélioration des infrastructures de production et de commercialisation ;
- La promotion et l'accroissement des ventes des produits des mono artisans ;
- La facilitation de l'accès des mono artisans à de nouveaux produits de financement par l'intermédiation avec les institutions de financement ;
- La mise en place d'une couverture sociale en leur faveur ;
- La participation à la lutte contre le travail des enfants ;
- La veille au respect des normes de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail et au respect de l'environnement.

Favoriser l'essor global du secteur

Les infrastructures de production

Afin d'améliorer les conditions de travail et la productivité des artisans et des PME, des projets de valorisation et de réhabilitation des différents espaces et infrastructures de production et de commercialisation sont prévus par le plan d'actions 2008, en vue de :

- Regrouper les artisans dans des zones d'activité convenables ;
- Limiter la pollution ;
- Mettre en place une chaîne de zones d'activité nouvelle génération ;
- Réhabiliter le tissu de production et de commercialisation.



Les matières premières

La disponibilité des matières premières, leur coût et leur qualité varient d'une filière à l'autre et constituent parfois une entrave à la massification de la production ainsi qu'à la qualité du produit artisanal. D'où l'intérêt particulier porté par la Vision 2015 à la problématique des matières premières utilisées dans la production artisanale. Afin de faire face à cette problématique, le Secrétariat d'Etat prévoit : l'identification et le traitement des problèmes et difficultés de l'approvisionnement en matières premières (argent, bois de thuya, or, cuivre, argile) en vue d'améliorer leur qualité et de les rendre plus accessibles aux artisans.

La recherche et Développement

Conscient des enjeux majeurs liés à la commercialisation de l'artisanat marocain sur les marchés internationaux dans le contexte concurrentiel de la mondialisation et de la nécessité, pour le secteur, d'être compétitif pour pénétrer ces marchés, le département accorde une place importante à la Recherche et Développement. La Recherche et Développement est ainsi vue comme essentielle pour l'amélioration de la qualité des produits de l'artisanat marocain et pour l'innovation et l'accroissement des capacités du secteur.

Pour ce faire, le plan d'action 2008 traduit une volonté d'orienter davantage la R&D vers le traitement des problématiques confrontées par le secteur, dont :

- la qualité des matières premières utilisées dans le secteur (teinture, émaux, plomb et cadmium, produits de la vannerie, etc.);
- les techniques de production des artisans.

La qualité et la normalisation

La normalisation et la qualité s'imposent aujourd'hui et plus que jamais comme un outil stratégique indispensable d'échange et de développement facilitant la suppression des barrières techniques au commerce dans la perspective de la libre circulation des marchandises, des produits et de l'extension du marché international du commerce qui en résulte.

Conscient de l'importance de l'impact de la normalisation et de la qualité sur le développement du secteur de l'artisanat et sur la compétitivité des entreprises ainsi que sur la protection des consommateurs, le département de l'Artisanat s'engage dans un programme normatif des produits et services en vue de généraliser les différents outils que propose le système normatif national :



- Certification ;
- Normes d'application obligatoire ;
- Labellisation ;
- Marque collective de certification, etc.

La promotion et la commercialisation

La Vision 2015 vise à réhabiliter l'image du secteur de l'artisanat et à donner aux artisans les moyens de pérenniser et d'améliorer leurs revenus. Conscient de l'importance que jouent la promotion et la commercialisation des produits dans le développement du secteur, le Secrétariat d'Etat prévoit:

- De bâtir l'image de marque de l'artisanat marocain et de réaliser des campagnes de communication en faveur du secteur ;
- D'accompagner les acteurs de référence et les PME dans la réalisation de leurs supports (conception et coédition), de les aider à augmenter leurs chiffres d'affaires à l'export et d'éditer des supports pour mettre en valeur les artisans et les espaces de vente;
- De mener des études de marché par filières, pays, réseaux de distribution et commercialisation ;
- De mener des actions de prospection et de démarchage des réseaux de distribution ;
- De diversifier et élargir les points de commercialisation des produits artisanaux;
- D'appuyer la commercialisation et la communication des produits en faveur des différents acteurs ;
- De mener des actions de promotion des ventes des mono-artisans aux niveaux national et régional.

La connaissance et la maîtrise du secteur

En vue de combler le déficit en données statistiques et en informations économiques pour mieux connaître et maîtriser le secteur et en vue de se doter d'un véritable outil stratégique de planification et d'anticipation de l'avenir du secteur, le Secrétariat d'Etat à mis en place un Observatoire National de l'Artisanat.



L'organisation et la gestion

Appui au cadre institutionnel du secteur

En tant qu'interfaces privilégiées entre les artisans et l'administration, les Chambres d'Artisanat jouent un rôle primordial dans le développement du secteur. En vue de leur permettre de remplir leurs missions dans les meilleures conditions en tant que partenaires réels du ministère dans le développement du secteur, le plan d'actions 2008 envisage un ensemble de mesures pour :

- leur mise à niveau sur le plan institutionnel ;
- l'amélioration de leur gestion ;
- leur organisation.

Gestion administrative

Pour assurer une meilleure gouvernance des plans d'actions de la vision 2015, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat a adopté un vaste programme de modernisation de ses services et d'amélioration de l'environnement de travail à travers, notamment :

- Le Développement d'une Stratégie de Gestion des Ressources Humaines afin d'attirer, retenir et motiver de nouvelles compétences requises dans le cadre de la vision 2015 et de renforcer les capacités managériales de celles existantes par des actions de formation continue ciblées ;
- La Généralisation des Technologies de l'Information et de Communication en vue de moderniser les outils de travail, suivre et mesurer les performances et améliorer le processus de décision ;
- Le Développement de la Programmation Budgétaire et du Contrôle de Gestion afin de répondre aux exigences de ses nouvelles missions et d'atteindre des performances optimales et une utilisation efficiente de ses ressources ;
- La mise en place d'une Politique de Gestion et de Maintenance du patrimoine pour rationaliser le fonctionnement et assurer de bonnes conditions de travail.



La formation

En tant que levier fondamental de mise en œuvre des orientations de la nouvelle stratégie, le système de formation dans le secteur se restructure progressivement pour accompagner le développement des activités artisanales à travers des formations qualifiantes et diplômantes reconnues par les professionnels. L'objectif consiste à offrir des formations, initiale et continue, répondant aux besoins des entreprises et des différentes activités artisanales.

Dans cette perspective, et afin de mettre à niveau l'appareil de formation dans le secteur, il est programmé :

- au niveau des études :
 - la réalisation de schémas directeurs régionaux de la formation professionnelle en artisanat, en vue d'adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins réels du secteur.
- au niveau des modes de formation :
 - le développement de la formation par apprentissage, de la formation résidentielle et de la formation continue des artisans.
- au niveau de la qualité de la formation :
 - le développement des compétences professionnelles du personnel administratif et du personnel formateur des établissements de formation ;
 - l'adaptation et l'élaboration des programmes de formation selon l'approche par compétences.
- au niveau des structures de formation :
 - l'adaptation et/ou la création de nouveaux espaces de formation remplissant les conditions administratives, pédagogiques et techniques en vigueur .

L'objectif selon la Vision 2015 est de former :

- environ 5000 lauréats par an au niveau de la formation initiale par apprentissage, en vue d'atteindre 10000 lauréats à partir de 2015 ;
- environ 1000 lauréats par an au niveau de la formation initiale résidentielle, en vue d'atteindre 1200 lauréats en 2015.



La planification régionale

Pour prendre en considération les particularités régionales et, partant, optimiser l'engagement des partenaires et des acteurs au niveau de chaque région, les objectifs de la Vision 2015 et ses modalités de mise en œuvre sont déclinés en plans régionaux de développement de l'artisanat.

L'élaboration d'un PDRA passe par les étapes suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic du secteur de l'artisanat dans le secteur concerné ;
- Le positionnement stratégique de la région en termes d'acteurs et de filières, en vue de mettre en exergue les spécificités et les potentiels de croissance du secteur dans la région ;
- La proposition d'un plan d'actions détaillé et budgétisé en définissant les modalités de sa mise en œuvre ;
- La rédaction du PDRA de la Région qui fait l'objet d'une signature entre le gouvernement et les représentants des partenaires régionaux et locaux.

Conçus pour une durée de cinq ans, ces plans sont élaborés en étroite collaboration avec les Chambres professionnelles d'artisanat, les collectivités locales et les groupements professionnels locaux, afin de mener des actions coordonnées, avec une répartition claire des rôles, des contributions financières et une définition des délais d'exécution.

Dans le plan d'actions 2008, il est prévu :

- L'exécution du plan régional de Fès-Boulmane ;
- La poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre des autres PDRA.

La coopération internationale

Les relations de coopération entre le Maroc et ses partenaires représentent des opportunités que le Secrétariat d'Etat tente de saisir, soit en s'associant à des projets globaux, soit en élaborant des projets spécifiques, en vue d'assurer l'efficacité à son action et de réunir les conditions pour le succès de la mise en œuvre de ses plans d'actions. Cette coopération peut consister en l'obtention de ressources financières supplémentaires ou en expertise et appui techniques.





Réalisations



Conscientes de la nécessité d'atteindre, dans les délais prévus, l'ensemble des objectifs fixés pour l'année 2008, les différentes entités du Secrétariat d'Etat entreprennent et accomplissent les actions programmées dans chacun des divers axes susmentionnés.

En effet, le développement du secteur de l'artisanat répond non seulement à l'intérêt qu'il peut avoir en tant que secteur porteur de l'économie nationale, mais aussi à la demande de plus en plus pressante des marchés interne et externe.

Si la vision 2015 impose l'achèvement des chantiers programmés à cette échéance, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit, pour la majorité des chantiers ouverts, d'un processus à moyen terme dont les plans d'actions annuels ne représentent que des étapes de l'état d'avancement dans ce processus.

La production

Pour satisfaire la forte demande adressée aux produits artisanaux, il était nécessaire d'augmenter les quantités produites de manière conséquente. Pour ce faire, il était nécessaire de structurer le tissu productif artisanal et d'investir dans des capacités de production plus importantes.

Accompagnement des Acteurs de Référence :

Selon les contrats de croissance conclus avec 7 entreprises de référence choisies en 2007 dans les filières décoration et ameublement, le Secrétariat d'Etat s'engage à appuyer ces acteurs pour la mise à niveau de toute leur chaîne de valeur de la production à la commercialisation.

Les avancées dans ce chantier en 2008 consistent en :

- L'accompagnement des acteurs MEUBLATISS et MAISON MEDITERRANIEENNE par le financement partiel de trois expertises techniques pour la mise en place d'organisations industrielles des ateliers de boiserie et de fer forgé en collaboration avec l'ANPME ;
- L'assistance technique des acteurs de référence MEUBLATISS et MAISON MEDITERRANIEENNE au salon EXPOBOIS 2008, en vue d'identifier le matériel nécessaire à la mise à niveau de l'atelier boiserie.
- L'accompagnement de l'acteur DIVERSAM COMARAL pour la mise à niveau du processus de production de l'atelier « bougies décoratives » ;
- Une action pilote de financement de l'acteur de référence MAJIKKA à travers



le FOMAN INVETISSEMENT est réalisée ;

- La réalisation d'un bilan d'étape avec les acteurs de référence ;
- La mise au point de programmes de développement à court terme avec chaque acteur pour la réalisation des objectifs retenus dans les contrats de croissance.

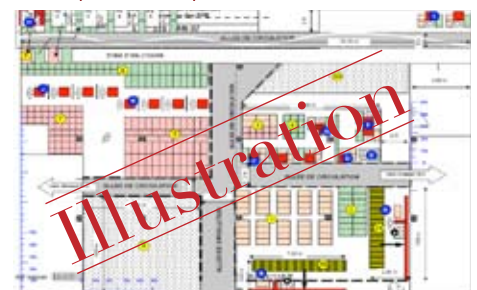
Mise à niveau des PME :

En 2008, le programme de développement et de structuration des PME de l'artisanat, mis en place en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise en vue de la création d'un tissu de 200 à 300 PME structurées à l'horizon 2015, a été poursuivi par :

- le référencement de 120 PME au niveau de la base de données créée à cette fin ;
- la prospection d'une dizaine de nouvelles PME ;
- le financement d'expertises techniques des fonctions de l'entreprise, à savoir : la maîtrise des techniques de production, la mise à niveau de la gestion et l'accompagnement au niveau de l'élaboration de la stratégie commerciale.
- Un appui organisationnel et technique a été consacré aux entreprises engagées dans la production du tapis manufacturier, à travers la réalisation d'expertises d'amélioration des techniques de production et de design, pour qu'elles puissent répondre aux exigences du cahier de charges de la marque TISLI ;
- La réalisation d'un bilan d'étape du programme d'appui aux PME et l'organisation d'une journée d'information sur le dispositif d'appui aux PME en collaboration avec l'ANPME.



Exemple de plan d'implantation du système de production d'une PME



Dans ce cadre, le Secrétariat d'Etat a procédé depuis le lancement du programme d'appui aux PME :

- à la réalisation d'une quarantaine de pré diagnostics de PME ;
- à la réalisation d'une vingtaine de missions d'appui aux entreprises en collaboration avec l'ANPME.

- L'étude relative à la création d'une nouvelle génération de zones d'activités artisanales dédiées aux petites et moyennes entreprises est également poursuivie.

Appui adapté aux mono-artisans

Le développement de l'activité artisanale repose en grande partie sur l'implication et l'accompagnement de l'ensemble des mono-artisans qui représentent une grande part des acteurs du secteur. L'appui apporté à cette catégorie d'acteurs porte sur plusieurs aspects de la production :

Au niveau de l'amélioration des techniques de production :

Plusieurs artisans et groupements d'artisans ont bénéficié de l'acquisition de matériel technique en vue de moderniser leur outil productif :

- les groupements d'artisans bijoutiers à Tanger, Essaouira, Tiznit, Guelmim, Laâyoune et Kalaât M'gouna ;
- les tisserands à Ouazzane et Berkane ;
- les potiers de Safi;
- les tanneurs à Marrakech et Fès.

Aussi, le Secrétariat d'Etat a-t-il également procédé :

- à l'organisation d'un atelier pilote en bijouterie à Tiznit ;
- au lancement de la préparation d'un atelier pilote en tissage à Ouazzane ;
- à l'organisation d'un atelier pilote en céramique à Safi ;
- à l'organisation d'un atelier pilote en marqueterie à Essaouira ;
- à l'organisation d'un atelier pilote en bijouterie à Essaouira.

Au niveau de l'accompagnement technique :

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Une expertise pour la protection de produits de damasquinerie avec du vernis culinaire ;



- Une expertise pour l'ennoblissement des tapis au profit des artisans et artisanes de Khénifra, Marrakech et Kénitra ;
- Une expertise sur la teinture végétale pour les tisserandes de Khénifra.

D'autres études et expertises sont en cours de réalisation :

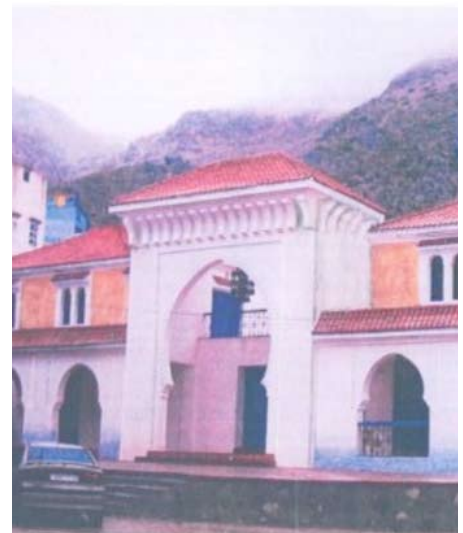
- Une étude sur le secteur du carreau traditionnel en terre cuite et zellige à Fès ;
- Etude et assistance technique pour le développement du tannage végétal au niveau des tanneries traditionnelles de Fès ;
- Etude et assistance technique pour le développement du tapis rural d'El Haouz et Chiadma.

Au niveau des infrastructures de production

Représentées comme un moyen d'augmentation des points de rencontre entre les artisans et les clients, de création des conditions propices à l'amélioration de la qualité du produit et d'amélioration des revenus des artisans, les infrastructures bénéficient d'un grand intérêt auprès du département en charge de l'Artisanat.

D'importantes réalisations ont vu le jour au cours de l'année 2008 :

- Les travaux d'aménagement et de construction d'ensembles et de villages artisanaux ont ainsi été achevés. Il s'agit de :
 - L'ensemble artisanal de Chefchaouen qui est un projet intégré, consistant en l'aménagement de l'ensemble artisanal dans le cadre du programme de convergence entre le Tourisme et l'Artisanat. Le projet porte, entre autres, sur la création de 18 boutiques, la Construction d'une Maison d'accueil, l'exploitation des locaux de quatre coopératives et 14 mono artisans actifs dans les métiers suivants : la menuiserie générale, le tissage, le plâtre, la fabrication de cages d'oiseaux, la sculpture sur bois, la peinture sur bois, la bijouterie, la dinanderie, la sculpture sur vitre, le rustique incrusté, la peinture sur portes et les tableaux de décoration.



Ensemble artisanal de Chefchaouen

Inauguration du village artisanal

- Le village artisanal de Sidi Taïbi qui a été inauguré par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI le 13 octobre 2008.



- L'ensemble d'artisanat de Laâyoune qui contient une salle de réunion, trois bureaux administratifs, quatre ateliers, et quatre autres ateliers ouverts sur l'extérieur.

- Le village d'artisans de Taghzout : mis en service en octobre 2008, il comprend 15 ateliers professionnels, une salle d'exposition collective, 3 locaux pour la formation professionnelle, 3 locaux pour les activités féminines, 3 bureaux administratifs, une salle de prière et un bloc sanitaire. Les artisans bénéficiaires sont au nombre de 28 au total ; ils exercent dans les métiers suivants : la ferronnerie d'art, le Bois incrusté et la maroquinerie.

Village d'artisans de Taghzout

- Le village d'artisans de Taza : composé de 36 ateliers professionnels, une salle d'exposition, un centre d'animation féminine, une salle de formation, deux bureaux, un café, un club économat des artisans, une salle de prière et un bloc sanitaire.



- Le village d'artisans de Jerada : il comprend 36 ateliers professionnels, une salle polyvalente, une salle de formation professionnelle, un logement pour gardien et un bloc sanitaire ;

Village d'artisans à Taza

- Le village d'artisans de Tata : il est composé de 18 ateliers professionnels, une salle polyvalente et un pavillon administratif ;



- L'agence d'artisanat de Sidi Ifni : En plus de la réhabilitation du centre de formation par apprentissage, ce projet consiste en la création de 10 ateliers professionnels .

Les travaux de construction et d'aménagement relatifs à d'autres projets sont en cours. Il s'agit de :

- L'ensemble d'artisanat de Kenitra : qui comprend 23 boutiques, une salle de prière, une buvette et un bloc sanitaire ;
- Le village d'artisans de Boujdour : dont les travaux de gros œuvres ont été achevés et qui comprend 30 ateliers professionnels, une salle d'exposition et un pavillon administratif.



- Le village d'artisans de Demnate comprend 50 ateliers professionnels, une salle d'exposition et une salle de formation professionnelle.

En matière de zones d'activités artisanales, les travaux de lotissement de la zone d'activité des potiers Benjellik à Fès ont été achevés.

Par ailleurs, le SECA est entrain de mener une étude sur la planification des zones d'activités artisanales de nouvelle génération pour les PME. Elle consiste en :

- L'évaluation des besoins des acteurs en foncier viabilisé (besoins actuels et futurs à l'horizon 2012 par région et par typologie d'acteurs) ;
- La définition des concepts relatifs à ces zones ;
- L'identification de bases financières ;
- La préparation des dossiers de sélection des aménageurs potentiels.

Au niveau des matières premières :

Les actions menées en 2008 pour résoudre les problèmes identifiés en ce qui concerne les matières premières se résument comme suit :

- En ce qui concerne l'argent brut :
 - La disponibilité formelle de l'argent brut au point de vente de Tiznit;
 - L'examen de la piste de création de coopératives d'approvisionnement en matières premières.
- En ce qui concerne le Thuya :
 - Adjudication réussie de 25,5 tonnes a été menée en juillet 2008.
- En ce qui concerne les autres matières premières :
 - Un diagnostic des différentes problématiques liées à l'or, au cuivre et à l'argile a été mené en vue de mettre en place des plans d'action adéquats.



Qualité et normalisation

Normalisation

En vue d'augmenter la compétitivité des produits de l'artisanat marocain et d'en améliorer la qualité, le Secrétariat d'Etat œuvre pour adapter ces produits aux besoins et goûts du marché, ce qui implique l'intégration du secteur dans le système international de normalisation.

Pour ce faire, plusieurs normes et standards ont été mis en place durant l'année 2008, soit :

- 10 normes en textile ;
- 5 normes en cuir ;
- 3 normes relatives à la sécurité pour la fabrication et l'utilisation de bougies ;
- 1 norme en coiffure.

Ce qui porte le total des normes mises en place à ce jour à 81, se répartissant comme suit :

- 33 normes en textile ;
- 7 normes en poterie céramique ;
- 3 normes en bijouterie ;
- 28 normes en cuir ;
- 6 normes en dinanderie ;
- 1 norme en coiffure ;
- 3 Normes relatives à la sécurité pour la fabrication et l'utilisation de bougies.

Les normes relatives aux fours thermiques pour l'artisanat sont rendues d'application obligatoire.





Marque de certification Madmoun
pour le tagine

Un système de certification produit a été également mis en place, il consiste en :

- La mise en place d'une marque de certification, « MADMOUN », pour la poterie et la vaisselle en céramique et en vitrocéramique, la vaisselle de table en verre et les articles de cuisson en céramique en contact avec les aliments.

Amélioration de la qualité

Un programme de lutte contre la problématique relative aux émissions de plomb et de cadmium de certains produits de la poterie céramique a été mis en place par le département, à l'issue des résultats de l'étude réalisée sur des sites de production de la poterie, concernant les teneurs en plomb et cadmium émises des échantillons prélevés. Il consiste en :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation pour informer les artisans sur le danger du plomb et du cadmium pour la santé du consommateur et de l'artisan et sur la nécessité de respecter les limites admissibles et les normes d'application obligatoire et ce, dans différentes villes du royaume ;
- l'assermentation et la formation d'agents de contrôle spécialement commissionnés à cet effet, chargés de constater les infractions en référence au dahir n° 1-70-157 du 30 Juillet 1970 relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité et à la loi 13-83 relative à la répression des fraudes sur les marchandises .

Une étude sur la teinture végétale, les plantes colorantes et les techniques de coloration a également été réalisée dans ce cadre. Les résultats de l'étude ont par ailleurs servi pour :

- l'organisation de sessions de formation appliquée dans la région de Khénifra ;
- et l'élaboration d'un guide détaillé sur les différentes étapes de la teinture végétale.

Design et innovation

Des actions ont été entreprises pour intégrer la notion d'innovation et de créativité dans le secteur de l'artisanat à travers la création de nouvelles collections par des designers de renom et la mise de ces nouvelles gammes de produits à la disposition des artisans pour adapter le produit aux tendances du marché.

Ces actions concernent essentiellement :

- La filière de dinanderie à Fès
- La filière de bijouterie à Tiznit
- La filière de marqueterie à Essaouira
- La filière de bijouterie en bois du Thuya à Essaouira
- La filière de tissage à Ouazzane.

Exposition ARTISANAT & DESIGN Nouvelle collection 2008-2009



Bibliothèque Nationale de Rabat
17-29 mars 2009

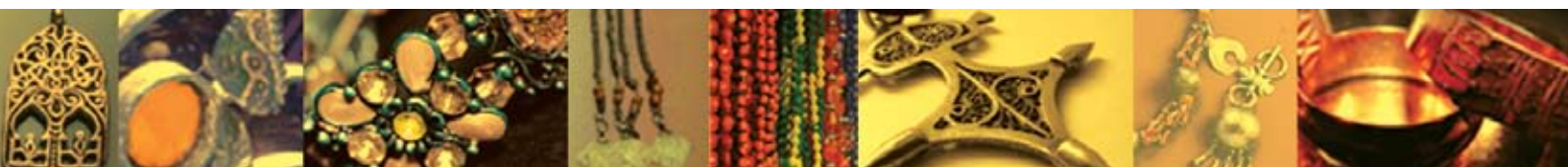
Pour encourager les artisans créateurs et valoriser le savoir faire des artisans, le Secrétariat d'Etat a organisé cette année des trophées et décerné des prix du meilleur produit dans les branches de :

- La marqueterie à Essaouira
- La bijouterie à Essaouira
- La céramique à Safi
- Le tissage traditionnel à Ouezzane.



Photo à l'occasion de la sélection des meilleurs artisans d'Essaouira

En vue d'améliorer l'encadrement du secteur et renforcer les capacités des associations professionnelles, des programmes de partenariat ont été entamés avec les associations suivantes :



- La Fédération des Entreprises de l'Artisanat ;
- Association DOUKKALA pour le développement ;
- Association des Patrons Tanneurs de Chouara ;
- Association Horizons Ouverts.

La reconnaissance et la protection de la propriété industrielle étant un autre moyen d'encourager l'innovation, le Secrétariat d'Etat a procédé à la signature d'une convention de partenariat avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale en vue de :

- L'enregistrement d'une marque collective de certification relative au tagine culinaire,
- L'élaboration d'un décret sur les appellations d'origine, les indications géographiques et les indications de provenance des produits artisanaux,
- L'élaboration du décret instituant la Commission Nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité de l'Artisanat,
- L'organisation d'une journée en partenariat avec l'OMPIC à Fès sous le thème « L'artisanat et la propriété intellectuelle ».
- Une formation des cadres sur les outils de la propriété Industrielle a été organisée.

Recherche et Développement

De nombreux chantiers ont été lancés dans ce sens dans le cadre de conventions de partenariat avec des établissements et centres de recherche en vue d'apporter des solutions à des problèmes techniques rencontrés dans le secteur. Comme il ressort du tableau ci-dessous, l'état d'avancement varie d'un chantier à l'autre.



Etude	Etat d'avancement
Convention de partenariat avec la faculté des sciences de l'université Ibn Tofail de Kénitra, relative au traitement de surface des métaux et l'inhibition de la corrosion.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la première étape relative à l'identification des défauts techniques concernant la matière première et la chaîne de production. Au cours de la seconde étape, le laboratoire va entamer les actions R&D afin de proposer les améliorations et les solutions appropriées
Convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Industries du Textile et de l'Habillement relative au développement de la filière du tissage dans le secteur de l'artisanat.	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement des échantillons de tapis de différentes dimensions et couleurs et ce afin d'étudier les différentes caractéristiques techniques relatives aux normes nationales en vigueur En cours de prélèvement des différents échantillons de teintures végétale et chimique et ce afin d'étudier de comparer la qualité des différents produits
Convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure de Technologie de Safi de l'Université Cadi Ayyad relative à l'amélioration des techniques utilisées dans la poterie «machinerie et techniques de production».	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 réalisée Machine calibreuse conçue, rapport de conception élaboré. Rapport relatif à l'identification et de caractérisation des défauts de la céramique de Safi élaboré. Rapport de la fiche complète de fabrication élaboré Phase 2 en cours de réalisation Réception de la machine croûteuse et du rapport de conception
Convention de partenariat avec l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs relative à la conception d'un four traditionnel à gaz	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la première phase relative au diagnostic technique et énergétique des différents types de fours traditionnelle et moderne.
Étude avec le Centre Technique des Matériaux de Construction, relative au diagnostic des émissions du plomb et de cadmium des produits de la poterie.	<ul style="list-style-type: none"> Etude réalisée. En cours d'exécution d'un plan d'urgence pour remédier aux différentes anomalies détectées lors de la phase diagnostic.

Promotion et Commercialisation

Promotion

A côté de l'appui apporté aux entreprises et aux artisans du secteur au niveau de la production et de la formation, il est nécessaire de promouvoir le produit artisanal de manière étudiée et efficace auprès des cibles identifiées afin de le faire connaître et de créer la demande. La Maison de l'Artisan, entité créée à cet effet, est chargée de mener une politique nationale de promotion et de commercialisation d'envergure basée sur les études de marchés, le support à la commercialisation, la communication



institutionnelle, les relations publiques, la participation et l'organisation de Salons professionnels, le développement de supports promotionnels, etc. De nombreuses actions ont été menées dans ce cadre au titre de l'année 2008 :

Organisation et participation aux évènements commerciaux

Au profit des mono artisans :

Afin d'encourager le travail des mono artisans et les aider à perfectionner leurs connaissances du marché, des évènements ont été organisés :

- 23 foires régionales en collaboration avec les Chambres d'artisanat ;
- 2 Expositions (Festivals : Tantan, Dakhla)
- 10 foires sur les aires de repos des autoroutes.
- 9 expositions à des foires commerciales : en France, Monaco, Oman, Algérie, Syrie, Tunisie et Russie.

Au profit des PME :

Nombreuses sont les entreprises qui ont eu l'occasion de participer à des évènements commerciaux à l'étranger:

- 13 Salons internationaux: 3 en Allemagne, 2 en France, 3 en Espagne, 2 au Royaume Uni, 2 en Amérique du Nord, 1 aux Emirats Arabes Unis ;
- 5 foires : à Maskate, Bangkok, Poitiers, Montpellier et Dakar ;
- Journées marocaines à Santiago au Chili ;
- Festival de KIEL en Allemagne en 2007 ;
- Festival de Paléo à Nylon en Suisse en 2007 ;



Maison et Objets-Paris

et à plusieurs Salons et foires du Maroc :

- Salon Riad Expo à Marrakech ;
- Salon de l'économie sociale à Casablanca ;
- Salon National Maroc MRE à Tanger ;
- Salon du Cheval à EL JADIDA ;
- Participation à la 12^{ème} édition caftan 2008 Marrakech ;
- Festival du Film à Marrakech ;
- Exposition au Palais Nokri à Fès ;
- Casablanca Mechouar (Evènement) ;
- Dar Soukkar Marrakech



Salon du Cheval à El Jadida

Au profit des acteurs de référence :

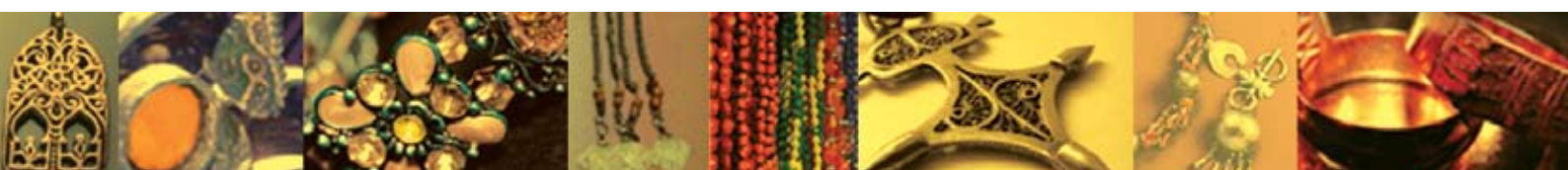
- Accompagnement dans leur participation à des salons professionnels internationaux ;
- Aménagement d'espaces et de stands d'exposition à leur profit dans plusieurs événements ;
- Organisation de campagnes de communication à l'occasion de ces événements dont ils tirent bénéfice ;
- Appui pour la création de sites électroniques dédiés à leurs produits.

Les participations des acteurs de référence à ces événements au cours de l'année 2008 se déclinent comme suit :

- Mokary au salon DOMOTEX ;
- Majika à deux salons professionnels en Allemagne ;
- Comaral à un salon professionnel en France et à Riad Expo à Marrakech ;



DOMOTEX-HANNOVRE



- Meublatiss à une exposition en Espagne et une autre aux USA ;
- Layalit à un salon professionnel en France, une exposition à Marrakech et un salon professionnel aux Emirats ;
- Maison Méditerranéen : Actions de marketing et communication et exposition à Marrakech

La maison de l'Artisan entame par ailleurs des opérations de prospection auprès de réseaux étrangers de distribution et de commercialisation afin d'introduire le produit artisanal marocain et d'obtenir son référencement dans leurs points de vente (Monoprix et Galerie Lafayette en France ainsi qu'avec une chaîne de distribution allemande).

Communication, édition et relations publiques

Au niveau de la politique de promotion, la Maison de l'Artisan a procédé à la réalisation d'une étude pour la définition d'une stratégie de promotion de l'artisanat.

Diverses campagnes et éditions promotionnelles ont, en outre, été réalisées pour bâtir une image de marque du produit artisanal marocain et l'ancrer chez le consommateur :

- Une campagne de communication sur les 2 chaînes télé, la Une et 2M, la presse écrite nationale et les magazines spécialisés ;
- Une campagne publicitaire (spots télé et radio) ;
- Une campagne de communication Autoroutes du Maroc
- Annonces sur les salons internationaux dans la presse nationale ;
- Capsules sur les métiers de l'artisan ;
- Brochures et affiches sur les foires régionales ;
- Edition et distribution de fascicules sur l'artisanat marocain.

Commercialisation

Il ne suffit pas que le produit artisanal soit de qualité. Encore faut-il que les espaces où il est exposé soient convenables et attractifs pour la clientèle et que sa présence soit plus importante sur les différents circuits et points touristiques. A ce niveau, le Secrétariat d'Etat a mené des actions sur trois plans essentiels, à savoir



- L'intégration des espaces de vente dans les zones touristiques :

- La 1ère opération du genre a débouché sur la sélection des bénéficiaires des boutiques de la Médina d'Artisanat de la Station Balnéaire de Saidia (44 boutiques) et qui a été assurée par un comité national qui comprend toutes les parties concernées. Lesdits locaux ont été affectés par ce même comité, avec 25% consacrés à la région de l'Oriental.



Implantation de la médina d'artisanat dans la station balnéaire d'Essaïdia

- L'intégration d'un fascicule spécial «médiinas d'artisanat» dans les cahiers de charges des zones touristiques Smir et laguna smir à Tétouan, Plage blanche à Guelmim, Mansour Lake City à Ouarzazate, Founty à Agadir et Cala Iris à El Hoceima, et ce dans l'objectif de permettre au secteur de l'Artisanat d'exploiter les opportunités offertes par ces zones touristiques en matière de commercialisation des produits artisanaux.

- La réhabilitation de foundouks pour en faire des espaces de finition vente :

- Le Secrétariat d'Etat a programmé l'aménagement et la valorisation des foundouks Tribaa et Al Kaa dans la médina de Salé, dans le cadre d'un partenariat avec les autorités locales et l'Agence Bouregreg. Le projet est en phase de définition du concept. D'autres foundouks à potentiel sont identifiés à Rabat, Safi, Tanger et Tétouan.

- La création de nouveaux espaces d'exposition et de commercialisation :

- Dans ce cadre, le Secrétariat d'Etat poursuit les travaux de construction du village d'artisans à Bzou, consacré à la commercialisation du tissage bzioui, et a achevé la construction de l'espace d'exposition des produits artisanaux à Tantan.



Formation

Le dispositif de formation dans le secteur comporte actuellement deux modes de formation :

La formation professionnelle initiale :

- Dénommée résidentielle, elle se caractérise par la dispense de la totalité de la formation (théorique et pratique) au sein de l'établissement de formation, accompagnée de deux stages de courte durée au sein des entreprises.
- Dénommée par apprentissage, instituée et organisée par la Loi 12.00, elle est axée beaucoup plus sur le volet pratique du métier au sein de l'entreprise, à raison de 80 % au moins de sa durée globale et 10 % au moins au sein d'un établissement pour un complément de formation générale et technologique.

Ce mode propose des parcours de formation qui conduisent à la préparation des diplômes de Spécialisation, de Qualification et de Technicien. La formation initiale par apprentissage se fait essentiellement au niveau Spécialisation et accessoirement au niveau Qualification.

La formation continue des artisans :

Nouvellement adoptée, elle se focalise essentiellement sur les principales actions suivantes :

- L'organisation des sessions de formation au profit des mono artisans ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des PME opérant dans le secteur à l'élaboration de plans de formation en faveur de leurs salariés ;
- La valorisation des acquis professionnels des artisans par la mise en place d'un système de classification et de certification des compétences des artisans.

Définie comme vecteur de développement du secteur et comme levier d'amélioration de l'employabilité et de mise à niveau des compétences des entreprises, la formation professionnelle ne peut se concevoir en dehors des orientations socio-économiques adoptées et des objectifs stratégiques sectoriels fixés.



Pour sa mise en œuvre, la nouvelle vision 2015 nécessite le développement d'un axe primordial qui est celui de la formation professionnelle des ressources humaines, notamment la formation d'une nouvelle génération d'artisans, appelée à :

- être qualifiée professionnellement (pratique du métier),
- être initiée aux aspects artistiques et créatifs (design),
- être ouverte à l'introduction des nouvelles technologies (acquisition de machines et outils appropriés au développement des métiers artisanaux),
- pratiquer les méthodes modernes de production et de gestion.

Par conséquent, le dispositif de formation relevant du Département est appelé à accélérer la vitesse de son processus de restructuration en vue de former d'ici 2015:

Au niveau de la formation initiale : 60.000 lauréats, répartis par mode de formation comme suit :

- Formation Résidentielle : 10.000 lauréats ;
- Apprentissage : 50.000 lauréats.

Au niveau de la formation continue des mono artisans:

- Réalisation de 10.000 Homme/ Jour/ Année pour les mono artisans.

Formation résidentielle :

Ce mode est dispensé, au titre de l'année 2007-2008, au sein de 24 établissements de formation, d'une durée de deux années, à travers trois niveaux de formation :

- Spécialisation, à raison de 12 filières de formation, implantées dans 8 centres de spécialisation et 10 centres de qualification;
- Qualification, à raison de 10 filières de formation, implantées dans 16 centres de qualification et 2 instituts des arts traditionnels;
- Technicien, à raison de 05 filières de formation, implantées dans 2 instituts des arts traditionnels.



Filières de formation dispensées

Les filières de formation dispensée dans les différents niveaux de formation s'élèvent au nombre de 17, dont 12 au niveau spécialisation, 10 au niveau qualification et 5 au niveau technicien.

Répartition des filières par niveau de formation

SPECIALISATION (12)	QUALIFICATION (10)	TECHNICIEN (5)
Cordonnerie ; Maroquinerie ; Broderie et couture ; Menuiserie ; Tapis ; Tissage traditionnel ; Reliure ; Céramique ; Sculpture et peinture sur bois ; Sculpture et peinture sur plâtre ; Marqueterie ; Bijouterie.	Chaussure ; Maroquinerie ; Coupe et couture ; Confection cuir ; Menuiserie d'art ; Ferronnerie d'art ; Céramique ; Marqueterie ; Tapisserie ; Tissage traditionnel.	Chaussure ; Tissage traditionnel ; Ferronnerie d'art ; Menuiserie d'art ; Céramique.

La structuration des programmes de formation s'élabore selon l'approche par compétence (APC). Une approche qui a été adoptée en 2004 par le Maroc, en vue d'une meilleure harmonisation entre le dispositif de formation et les besoins en main d'œuvre qualifiée du marché de l'emploi. Le nombre des programmes élaborés selon cette approche s'élève à 25, correspondant aux différentes filières relevant des secteurs du bois, du cuir, des métaux, du textile et de la poterie.

Encadrement administratif et pédagogique des établissements de formation

Le personnel (permanent et titulaire) d'encadrement administratif et pédagogique des établissements s'élève, au titre de l'année 2007-2008, à 232 personnes, dont 84 personnes sont chargées de la gestion des structures administratives et 148 formateurs chargés de la formation pratique et de la formation complémentaire générale et technologique dispensées selon les niveaux de formation.



Perfectionnement du personnel d'encadrement des établissements

En matière de renforcement des compétences professionnelles du personnel d'encadrement des établissements, il a été organisé, au titre de l'année 2008, des sessions de formation au profit du personnel formateur et du personnel administratif des EFP sur la mise en œuvre de l'Approche Par Compétences (APC) en formation professionnelle, en partenariat avec l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI), soit 210 personnes (752 H/J/F). Ces sessions de formation s'articulent autour des thèmes suivants :

- l'opérationnalisation du cadre méthodologique d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de formation selon l'APC ;
- les programmes de formation selon l'APC ;
- la gestion administrative et pédagogique des établissements de formation professionnelle.

Le choix des thèmes de formation a été établi sur la base des résultats des bilans de compétences, réalisés sur un échantillon de 100 formateurs et 50 responsables des EFP, durant l'année 2005.

Carte de formation 2007-2008

La carte de formation professionnelle initiale résidentielle au titre de l'année 2007-2008 regroupe 1.607 stagiaires, dont 504 filles, soit près d'un tiers (31.4%), à travers trois catégories d'établissements :

- centres de niveau Spécialisation, qui sont au nombre de six (6) ;
- centres de niveau Qualification, qui sont au nombre de seize (16);
- instituts de niveau Technicien, qui sont au nombre de deux (2).

Flux d'entrée : Inscrits

Le nombre d'inscrits au titre de l'année 2007-2008 est de 1607 stagiaires, dont près de 50 % relèvent du niveau Qualification. Quant à la moyenne des inscrits par EFP, elle est de 67 stagiaires.



Répartition des inscrits par type d'établissement et par niveau de formation (2007-08)

	Spécialisation	Qualification	Technicien	TOTAL
Par Type d'Etablissement	365	1058	184	1607
%	22.9	66.4	11.5	100.0
Par Niveau de Formation	690	792	125	1607
%	42.9	49.3	7.8	100.0

Ce nombre de stagiaires correspond à un taux moyen de couverture de 74.0 % des places pédagogiques disponibles (2170).

Ventilés par niveau de formation, les taux de couverture se situent autour de :

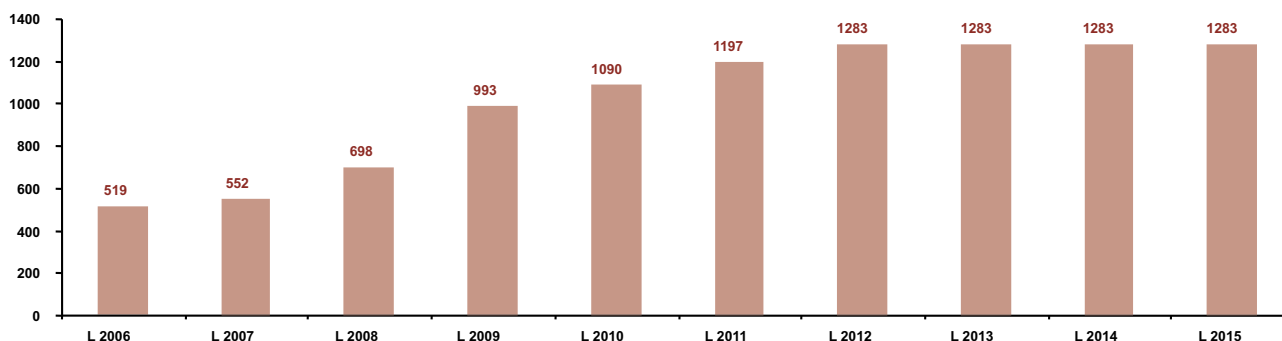
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Total
Inscrits	690	792	125	1607
Capacité d'Ac-cueil	910	1060	200	2170
T. Couverture	75.8	74.7	62.5	74.0

Flux de sortie : lauréats

Au titre de l'année 2008, le dispositif de formation actuel a pu former 526 lauréats, inégalement répartis par établissement, filière et niveau de formation. Ce nombre est en progression par rapport à l'année de base 2006 (442 lauréats) et en légère baisse par rapport à l'année 2007 (529 lauréats). Les taux de réalisation des objectifs des années 2006, 2007 et 2008 sont respectivement de l'ordre de 85.2 %, 95.8 % et 75.4 %, taux qui demeurent relativement satisfaisants, sachant que l'objectif fixé par la vision 2015 pour ce mode de formation est la formation de 10.000 lauréats durant la période 2006-2015.



PROJECTION ANNUELLE DES LAUREATS AU NIVEAU NATIONAL DURANT LA PERIODE 2006-2015



Les centres de Qualification regroupent à eux seuls 66 % de lauréats contre 23 % pour ceux de la Spécialisation et 11 % pour ceux de Technicien.

Par niveau de formation, plus de la moitié (53.4%) des lauréats relève du niveau Qualification, 38.4% du niveau Spécialisation et 8.2% du niveau Technicien. Le nombre moyen de lauréats par établissement est de 22.

Concernant la répartition des lauréats par secteur d'activité, tous niveaux confondus, ce sont les activités du Cuir, du Bois et du Textile qui regroupent l'essentiel des lauréats, respectivement 29.5, 27.4 et 27.4 % (soit 84.3 %), et le reste pour les activités des Métaux et de la Terre.

Rentabilité externe de la formation initiale résidentielle

Selon les résultats des enquêtes de suivi d'insertion des lauréats, réalisées 9 mois après l'obtention du diplôme, par le Département chargé de la Formation Professionnelle, le taux d'insertion des jeunes lauréats des établissements du Département de l'Artisanat est passé de 68.6 % pour la promotion 2004 à 72.4% pour la promotion 2005, soit une hausse significative de 4 points par rapport à la promotion 2004 et de 6 points par rapport à la moyenne nationale (65.9 %). Par niveau de formation, le taux d'insertion dans le secteur est de 66.9 % pour les lauréats du niveau Spécialisation et de 77.9 % pour les lauréats du niveau Qualification.

Par secteur d'activité pour la promotion 2005, 73.1% des lauréats insérés travaillent dans le secteur privé, dont 61.8% exercent dans des entreprises de moins de 10 personnes, 7.8 % dans des entreprises de 10 à 50 personnes et 30.4 % dans des entreprises de plus de 50 personnes.



Ces différents indicateurs sont relativement significatifs, confirmant ainsi la vitalité du secteur et les possibilités d'offre d'emploi et d'auto emploi qu'il peut procurer aux jeunes en matière d'insertion professionnelle, plus particulièrement aux jeunes issus des catégories sociales défavorisées qui sont actuellement la « clientèle » principale du dispositif de formation du secteur de l'artisanat.

Éléments sur la rentrée 2008-2009 au niveau du mode résidentiel

La rentrée 2008-2009 se caractérise par :

- l'actualisation des textes réglementaires relatifs aux arrêtés de création des établissements de formation;
- le relèvement de niveau du centre de qualification de Méknès-Agouray en Institut des Arts Traditionnels dispensant la formation au niveau Technicien
- le relèvement de niveau des centres de spécialisation de Méknès-Ensemble Artisanal et de Tiflet en centres de qualification dispensant la formation au niveau Qualification.

Institut des Arts Traditionnels de Meknès



Comparativement à la rentrée 2007-08, l'effectif global de la rentrée 2008-2009 est en légère augmentation : 1680 stagiaires contre 1607, soit un taux d'accroissement de 4.5 % et un taux de couverture global de 80 %.

La répartition de cet effectif par niveau de formation se présente comme suit :

- Niveau Technicien : 200 stagiaires contre 125, soit une augmentation de 60.0% ;
- Niveau Qualification : 780 stagiaires contre 792, soit une légère diminution de 1.5% ;
- Niveau Spécialisation : 700 stagiaires contre 690, soit une légère augmentation de 1.5 %.

En terme de couverture des places pédagogiques offertes par type d'établissements, les taux s'élèvent à :

- 71.0 % pour les centres de Spécialisation;
- 84.4 % pour les centres dispensant les niveaux Spécialisation et Qualification;
- 69.8 % pour les instituts dispensant les niveaux Qualification et Technicien.



Formation par apprentissage :

Dans le cadre de la réforme globale du système éducatif marocain, la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation, adoptée en 1999, a formulé des recommandations de mise à niveau du système de formation professionnelle, principalement le développement de partenariat avec les professionnels, en consacrant le milieu de travail comme un espace privilégié de formation et d'acquisition de compétences.

En application des recommandations de cette charte, la formation par apprentissage a fait l'objet d'une loi dite loi 12.00, instituant et organisant ce mode de formation en tant que mode à promouvoir en partenariat avec les professionnels.

Nouvelle organisation selon la Loi 12.00

Le mode de formation par apprentissage, régi par la Loi 12.00, se caractérise par son alternance entre le centre et l'entreprise, à savoir la formation pratique au sein de l'entreprise d'accueil (à raison de 80% au moins) et la formation complémentaire générale et technologique au sein de l'établissement de formation (à raison de 10% au moins). Il est organisé dans le cadre de conventions conclues entre l'administration (le Département ministériel chargé de la formation professionnelle et le Département de l'Artisanat) et les organismes professionnels (Chambres d'Artisanat).

L'opération est régie par un contrat conclu entre l'entreprise d'accueil et l'apprenti, ou son tuteur légal, et agréé par un centre de formation par apprentissage (CFA). Ce contrat définit les droits et obligations des deux parties.

La durée de formation varie, selon le niveau de formation et la nature de la filière, d'une à deux années de formation. Elle est sanctionnée, selon les métiers et les qualifications, soit par un diplôme de niveau spécialisation ou de qualification pour les jeunes remplissant les conditions d'accès en vigueur en formation résidentielle, soit par un certificat reconnaissant les acquis professionnels pour les jeunes disposant d'un certificat d'alphabétisation ou d'un minimum de compétences en lecture et écriture.

Par ailleurs, des mesures d'encouragement sont accordées aux entreprises d'accueil des apprentis, à travers :

- le non assujettissement des apprentis au régime de la CNSS ;
- la prise en charge, par le CFA, de l'assurance des apprentis contre les accidents de travail et les maladies professionnelles ;



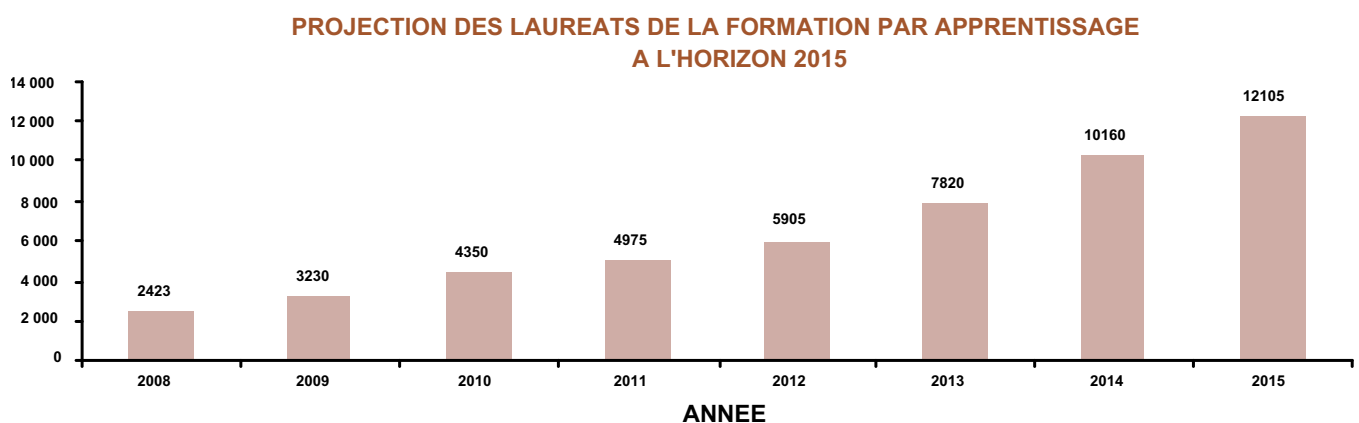
- l'exonération de la taxe de FP au titre des allocations octroyées aux apprentis ;
- la prise en charge par l'Etat de la formation des maîtres d'apprentissage ;
- l'engagement de l'apprenti à travailler pour le compte de l'entreprise d'accueil pour une durée convenue entre les deux parties ;
- l'octroi par l'Etat d'une contribution financière aux entreprises d'artisanat accueillant dans les métiers et qualifications fixés par l'administration et l'exonération de cette contribution de tout impôt, droit et taxe.

Application de la Loi 12.00 en artisanat

Actuellement, la formation professionnelle par apprentissage dans le secteur est gérée par un réseau de 50 établissements de formation, à travers deux niveaux de formation (Spécialisation, Qualification), englobant une soixantaine de métiers pour le niveau spécialisation et 46 pour le niveau qualification.

L'objectif fixé par la vision 2015 pour ce mode de formation est la formation de 51.000 lauréats durant la période 2008-2015. Pour atteindre cet objectif, des conventions ont été signées avec des chambres d'artisanat, dont des conventions avec 24 chambres durant la période 2003-2006, pour un objectif de formation de 6060 apprentis auxquelles s'ajoutent, au mois de Mai 2007, 13 autres conversions pour un objectif de formation de 11 210 apprentis durant la période 2007- 2011.

Les effectifs prévisionnels annuels en lauréats se présentent comme suit :



Le nombre de métiers dans lesquels la formation par apprentissage est dispensée actuellement s'élève à une trentaine. La formation se fait essentiellement au niveau Spécialisation. Le nombre de filières de formation et la variété des secteurs d'activité que renferme le secteur constituent un point fort pour le développement de ce mode de formation. Ce nombre s'élève à 60 filières pour le niveau spécialisation et 46 pour le niveau qualification. Ces filières relèvent des différentes activités artisanales telles qu'elles sont représentées au tableau ci-dessous.

Récapitulatif des filières par secteur d'activité

Niveau/Filière	Cuir-Tannerie	Textile	Pierre Terre	Métaux	Bois	Verre	Matières végétales
Spécialisation	9	12	10	12	10	4	3
Qualification	8	7	8	9	10	4	0
TOTAL	17	19	18	21	20	8	3

En termes d'effectifs pour l'année 2007-2008, le nombre d'apprentis en artisanat s'élève à 6.913, dont 67.7 % en artisanat de production et 32.3 % en artisanat de service, soit 25.2 % de l'ensemble des effectifs qui est de 27.371 apprentis. Les jeunes apprentis filles relevant du secteur de l'artisanat représentent 1701, soit 20.5 % sur l'ensemble des apprentis filles 8.315.

Par niveau de formation, les niveaux Spécialisation et Qualification s'accaparent à eux seuls 69.3% des apprentis, soit respectivement 46.9 % et 22.4 % de l'ensemble des apprentis.

Le nombre d'entreprises d'accueil des apprentis s'élève à 11.301, dont 3.421 (soit 30.3%), relèvent du secteur de l'artisanat, à raison de 2.096 en artisanat de production et 1.325 en artisanat de service.

Le nombre d'apprentis dans le secteur de l'artisanat à travers les chambres d'artisanat, s'élève à 4.042, dont 61.0% au niveau Spécialisation. Ce nombre représente 58.5% des effectifs de l'artisanat : 86.3% des effectifs de l'artisanat de production.



Au titre de l'année 2008, ce mode de formation a pu former 1601 lauréats relevant de 11 chambres d'artisanat.

Répartition des lauréats par chambre d'artisanat au titre de 2008

CHAMBRE D'ARTISANAT	LAUREATS	DONT FILLES EN %
Agadir	307	30.0
Méknès	280	40.7
Marrakech	154	28.4
Khémisset	119	42.2
Tétouan	114	65.5
Khénifra	113	37.7
Fès	236	69.9
Settat	103	25.2
Casablanca	82	17.1
Essaouira	76	63.2
Dakhla	17	47.1
Ensemble	1601	634 soit 39.6 %

Source : SECA - DFPFCA/ Division de l'Apprentissage et de l'Aide à l'Insertion.

Par son adaptabilité aux réalités du secteur et par la nature des métiers, ce mode constitue le noyau dur de la formation professionnelle dans les métiers d'artisanat, option largement soulignée lors des premières assises nationales de la formation professionnelle de 2006 où la nécessité de développer ce mode de formation dans le secteur de l'artisanat pour accompagner le plan ambitieux de développement du secteur qui constitue un important gisement d'emploi, a été mise en évidence. Ces assises ont recommandé, entre autres :

- l'adoption de la formation par apprentissage pour toutes les filières de niveau Spécialisation et Qualification qui s'y prêtent ;
- l'adaptation et l'organisation des CFA aux exigences des entreprises ;
- la valorisation des maîtres d'apprentissage à travers un système de reconnaissance et de certification ;
- la création de centres de compétences pour la formation des formateurs et des maîtres d'apprentissage ;
- le développement de CFA intra-entreprises.

Pour développer davantage ce mode de formation, et en partenariat avec le MEFP, une convention pour la formation par apprentissage a été signée devant Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le 14 Juillet 2008 à Nador. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence dans le domaine de la formation professionnelle, en vue de former à l'horizon 2015, 51.000 apprentis dans les différents métiers d'artisanat.



Formation continue des artisans :

Cette dimension de la formation a pour mission le développement et le renforcement des compétences des mono artisans et des ressources humaines des entreprises d'artisanat en vue d'améliorer la productivité et la qualité des produits artisanaux marocains. L'objectif consiste à :

- réaliser des actions de formation en vue d'atteindre 10000 H/J/F par an à l'horizon 2015 qui répondent aux besoins des artisans en compétences techniques liées à l'exercice de leurs activités professionnelles et à les sensibiliser sur la dimension qualité et sur les techniques de gestion et de commercialisation des produits ;
- accompagner les PME pour renforcer les compétences de leurs salariés à travers l'élaboration et la réalisation de plans de formation et les informer sur les mécanismes existants de financement public des projets de formation;
- mettre en place une procédure de certification des artisans pour les classer professionnellement et mieux valoriser leur savoir faire en vue de les conduire vers une insertion professionnelle en adéquation avec leurs compétences professionnelles.

Actions réalisées

Les actions entreprises dans le domaine de la formation continue sont comme suit :

- Réalisation d'une étude d'identification des besoins et élaboration d'un plan de formation continue dans les métiers de Tissage traditionnel, Maroquinerie, Bijouterie et Poterie-céramique.
- Organisation de 3 séminaires pilotes de formation continue au profit de 60 artisans à Tanger en tissage traditionnel, à Marrakech en bijouterie et Safi en poterie-céramique;
- Elaboration de supports d'information et de communication (affiches, dépliants) ;
- Organisation de séances de sensibilisation des artisans sur la formation continue dans les villes de Tiznit, Marrakech, Safi et Tanger ;
- Organisation de 36 séminaires de formation (soit 2160 H/J) au profit de 720 artisans opérant dans les métiers de Tissage traditionnel, Maroquinerie, Bijouterie et Poterie-Céramique ;
- Dans le cadre de la coopération avec l'Espagne : lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une procédure de certification des artisans dans la Région du Nord, comme opération pilote, en partenariat avec l'Agence de Développement du Nord.



Actions en cours de réalisation

- Elaboration, au titre de 2009, de trois nouveaux plans de formation continue dans les métiers de ferronnerie d'art, menuiserie d'art et tapis ;
- Elaboration, au titre de 2009, d'un programme de formation continue de 50 séminaires (soit 3000H/J) au profit de 1000 artisans, dans les métiers de Tissage Traditionnel, Maroquinerie, Bijouterie, Poterie-céramique, Ferronnerie d'art, Menuiserie d'art et Tapis.

Restructuration du dispositif en cours :

Pour faire face aux nouvelles exigences du secteur, notamment en matière de renforcement des compétences professionnelles des ressources humaines, et en vue de tirer le secteur vers le haut et le repositionner davantage dans le paysage économique national, le dispositif de formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat a fait l'objet d'actions structurantes dont l'objectif est de :

- s'inscrire dans une logique d'offre de formation ciblée et porteuse en matière d'insertion professionnelle des jeunes;
- offrir des espaces de formation où tradition et créativité vont cohabiter et où s'élaboreront de nouveaux savoirs faire à travers l'utilisation appropriée des nouvelles technologies et l'apport du design innovant ;
- favoriser une renaissance d'un artisanat fondée sur des connaissances pratiques, théoriques, artistiques et technologiques, suffisamment formalisées et étroitement liées au secteur ;
- former une nouvelle génération d'acteurs du secteur, mieux outillée professionnellement pour faire face aux différents défis que le secteur doit relever pour s'adapter aux nouveaux rouages d'une économie mondialisée ;
- contribuer à une meilleure valorisation de l'identité professionnelle des arts et métiers d'artisanat;
- dynamiser l'image du secteur et la notoriété du produit artisanal marocain ;
- contribuer à la préservation des métiers et à la sauvegarde et protection du patrimoine artisanal national;
- étudier le secteur dans ses différentes dimensions, aussi bien artistiques, techniques, économiques que juridiques, sociologiques et historiques, ... dans un cadre de recherche à caractère académique de grande valeur scientifique et technique.



Dans cette perspective, le département a pu réaliser et programmer les actions structurantes suivantes :

- mise en œuvre des 13 nouvelles conventions signées, en Mai 2007, avec 13 chambres d'artisanat dans le domaine de la formation par apprentissage pour la formation d'un effectif de 11.210 apprentis ;
- élaboration d'une étude d'opportunité pour la création d'un établissement de formation supérieure en artisanat, validée en juin 2008 ;
- augmentation de la capacité d'accueil par la création de Centres de Formation par Apprentissage (CFA) à Marrakech, Casablanca, Salé, Tétouan, Nador, Fès et Berkane, en coordination avec les chambres d'artisanat concernées ;
- satisfaction des besoins en encadrement administratif par la désignation effective de directeurs et chefs de travaux de quelques établissements de formation ;
- élaboration de supports d'information et de sensibilisation des artisans et des entreprises d'artisanat sur le rôle de la formation continue;
- mise en place de Service d'Etat Géré de Manière Autonome (SEGMA), principalement au sein des six établissements de formation de référence ;
- consolidation de 11 établissements de formation en aménagement et en équipement au niveau des villes de Sefrou, Oued Zem, Tanger, Ben Guerir, Ait Faska, Safi, Meknès, Kénitra, Taza, Al Hoceima et Berkane ;
- réalisation de quelques études à caractère stratégique ou d'appui et d'assistance, à savoir :

six schémas directeurs régionaux de formation professionnelle des régions de :

- Fès-Boulemane ;
- Rabat - Salé - Zemmour - Zaair,
- Grand Casablanca,
- Marrakech-Tensift-El Haouz,
- Tanger-Tétouan (en coordination avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et l'Agence de Développement et de Promotion des Provinces du Nord),
- Taza-Al Hoceima-Taounate (en coordination avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et l'Agence de Développement et de Promotion des Provinces du Nord).



- identification des besoins en formation des artisans relevant des métiers de la Céramique, Bijouterie, Maroquinerie et Tissage Traditionnel ;
- réalisation d'une étude sur la mise en œuvre des objectifs de la formation par apprentissage, vision 2015, et leur déclinaison par bassin d'artisanat en termes de métiers et de places d'apprentissage offertes (financement géré en coordination avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à raison de 2.5 millions dhs, dans le cadre du Plan d'Urgence relevant du Fonds Hassan II) ;
- lancement d'une étude de faisabilité, dans le cadre de la coopération maroco-Espagnole, pour la mise en place d'une procédure de classification des compétences et de certification des acquis professionnels des artisans relevant des provinces du Nord comme expérience pilote;
- lancement d'une étude sur l'élaboration d'un schéma de gouvernance du mode de formation par apprentissage dans les métiers d'artisanat;
- lancement d'une étude sur l'élaboration des programmes de formation et de guides d'appui pour les filières de Poterie-céramique et Bijouterie;
- Adoption d'une logique de relèvement de niveau de formation, préparant des profils spécialisés, capables de contribuer au développement des filières sectorielles et de valoriser davantage l'image de l'artisanat en tant que secteur productif porteur, à travers :
 - la création progressive d'Instituts des Arts Traditionnels (IAT) à caractère régional, dispensant les niveaux de formation intermédiaires, Technicien et Technicien Spécialisé, au détriment des bas niveaux, Spécialisation et Qualification, appelés à être dispensés progressivement par les Centres de Formation par Apprentissage (CFA);
 - la création d'un Institut Supérieur des Arts et Métiers d'Artisanat (ISAMA), à rayonnement national, dispensant des formations plus élaborées dans le domaine de l'artisanat, préparant aux diplômes qui relèvent de l'enseignement supérieur. Cette offre de formation sera caractérisée par un cursus à dominante académique et par des formations professionnalisantes, axées davantage sur la gestion d'une filière de production que sur la gestion pratique d'un métier.

Parallèlement à ces structures, le département est partenaire du projet de création d'une Académie des Arts Traditionnels au Complexe Culturel de la Mosquée Hassan II. L'idée du projet émane d'une Initiative Royale en mars 2006. Elle est en cours de réalisation au sein d'un site symbolique où la grandeur de l'art islamique et le génie créateur de l'artisan marocain sont hautement exprimés. Elle aura pour missions principales de dispenser des formations relevant



de l'enseignement supérieur de type Licence Professionnelle et de la formation professionnelle classique de niveau Technicien et Technicien Spécialisé aux différents secteurs d'artisanat, de proposer des formations qualifiantes dans le cadre de la formation continue des artisans et contribuer à la sauvegarde et à la préservation des arts et métiers d'artisanat marocain.

Conditions de vie et de travail des artisans

Conscient qu'aucun développement n'est possible si les hommes et les femmes du secteur de l'artisanat travaillent dans des conditions difficiles et sont soumis à la précarité, et si des mineurs en âge de scolarisation sont amenés à travailler au lieu de s'instruire, le Secrétariat d'Etat s'engage dans la défense des droits de l'enfant et l'amélioration des conditions de vie des artisans.

Accès au financement :

Dans le cadre des efforts déployés par le Secrétariat d'Etat pour faciliter l'accès des artisans aux crédits bancaires, de nouveaux produits de financement ont été conçus dont le trait saillant est leur adaptation au maximum aux conditions financières des artisans ciblés. Il s'agit d'une offre micro-crédit distribué par 4 Associations de micro-crédit (Amana, Zagora Fonddep et Banque Populaire pour le MC) et d'offres de crédits de fonctionnement et d'investissement distribué par 3 banques (BCP, Attijariwafa Bank et Crédit Agricole du Maroc).

Cependant, la mise en œuvre de ces produits bancaires connaît des difficultés notables et ce, à cause du manque de garanties offertes par les artisans.

Dans ce sens, et afin de débloquer la situation, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat a lancé avec le Ministère de l'Economie et des Finances un projet de création d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit bancaire au profit des acteurs du secteur de l'artisanat, des PME et des mono artisans.

Le rôle du Fonds de garantie consisterait en la facilitation du financement des PME de l'artisanat et des mono artisans en permettant de garantir les apports bancaires dans un cadre de démarrage de l'entreprise, d'expansion de l'activité, d'acquisition ou de rénovation d'équipements,... Ceci a pour effet de sécuriser davantage les banques afin de les inciter à octroyer des crédits et de compléter le montage financier des projets viables.

Couverture sociale :

Pour les 3 millions d'indépendants, y compris les artisans et les commerçants et les membres de leurs familles, il n'existait pas de couverture maladie. C'est pourquoi le Secrétariat d'Etat a œuvré, avec les départements ministériels concernés, pour l'institution d'une couverture maladie obligatoire pour les indépendants et ce à travers la loi 03-07 en date du 30 novembre 2007.



Il a également supervisé, avec ses partenaires, la mise sur le marché de produits d'assurance maladie « INAYA » commercialisés actuellement par Wafa Assurances et la MCMA.

Ainsi, 3 produits spécifiques conçus par le groupement Wafa assurance-Barid Al Maghrib et les associations de micro-crédit-Al Amana, Zakoura et Fonddep, sont disponibles et parmi lesquels les indépendants peuvent choisir en contre partie d'une prime d'assurance à partir de 45 dhs par mois pour les adultes et 36 dhs par mois pour les enfants. Il s'agit de Chifaa Assassi, Chifaa Moutakamil et Chifaa Chamil.

Par ailleurs, la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA) en partenariat avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit a mis sur le marché deux produits d'assurances, Alamane Alassassi et Alamane Moutamayz, avec des primes d'assurances à partir de 42 Dhs par mois pour les adultes et 33 Dhs par mois pour les enfants.

Depuis février 2007, date du démarrage de la couverture médicale INAYA au profit des indépendants et de leurs familles, le nombre de souscriptions a atteint 30.000 avec seulement quelques 5.000 assurés effectifs et à jour de leurs cotisations.

L'Initiative Nationale de Développement Humain :

Le nombre de projets auxquels les délégués de l'Artisanat ont directement été impliqués dans le cadre de l'INDH s'élève à 135 projets dont 113 pour l'Artisanat d'art et de production. Ces projets concernent la totalité des régions du Maroc, avec une enveloppe budgétaire de 70,85 millions de dirhams

Dans le but d'assurer le suivi des projets de l'artisanat programmés dans le cadre de l'INDH au titre de l'année 2008, le Secrétariat d'Etat a procédé à la collecte des informations relatives aux projets en question. Le traitement et l'analyse des informations collectées donneront lieu à un rapport annuel.

Organisation et gestion du secteur

Renforcement du cadre institutionnel du secteur :

Représentant un acteur clé du secteur, les Chambres d'artisanat sont un partenaire incontournable pour le développement du secteur. Afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de partenaire réel du Secrétariat d'Etat et d'être à la hauteur des responsabilités qui leur incombent, ce dernier œuvre pour leur mise à niveau institutionnelle et organisationnelle. A ce titre, il a lancé en 2008 :



- Un projet de révision du Dahir n° 1-63-194 formant statut des chambres d'artisanat dans le but de renforcer ce statut ;
- Des propositions de révision du code des élections relatif aux chambres d'artisanat ;
- Un projet d'organisation des métiers d'artisanat est en cours de préparation, en vue de constituer un cadre juridique propice et adapté aux spécificités du secteur.
- Un projet de mise en place du registre des artisans et des entreprises artisanales, visant la création d'une référence statistique fiable contenant toutes les informations relatives aux artisans et entreprises artisanales exerçant dans le ressort de chaque chambre (l'expérience pilote menée à Tétouan sera généralisée au niveau de tout le Royaume).

Organisation et Gestion des Ressources Humaines

Le Secrétariat d'Etat a ouvert de nombreux chantiers à même de permettre de disposer de Ressources Humaines qualifiées et capables d'assurer l'exécution et le suivi des projets prévus par la Vision 2015. A cet effet, il a été procédé en 2008 à :

- La réalisation de plus de 2 500 JH de Formation Continue au profit de l'ensemble des cadres, y consacrant ainsi plus de 1% de la masse salariale;
- Le lancement d'une étude pour la réorganisation et la mise en place d'un Référentiel des Emplois et des Compétences;
- La réalisation d'une Enquête de satisfaction auprès des acteurs du secteur de l'Artisanat ;
- Le renforcement des services centraux et des services extérieurs en Ressources Humaines par la mise en œuvre d'un plan de recrutement.

Systèmes d'Information

Dans ce volet, il a été réalisé en 2008 :

- L'élaboration d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information ;
- La généralisation des réseaux LAN locaux au niveau de l'ensemble des services extérieurs.



Programmation Budgétaire et Contrôle de Gestion

Dans le souci de perfectionner son système de gestion, le Secrétariat d'Etat a en même temps entamé :

- L'élaboration d'un manuel de procédures de Gestion de la dépense Publique ;
- L'acquisition d'une application Informatique de Gestion Budgétaire et Comptable ;
- Un projet de création des centres de comptabilité agréés (expérience pilote à Tanger), visant à assurer une comptabilité adaptée aux mono-artisans et aux petites et moyennes entreprises, à réduire les charges fiscales, à fournir une analyse des informations et à améliorer la gestion des mono-artisans et entreprises artisanales.

L'Observatoire National de l'Artisanat

La concrétisation, à long terme, de la vision stratégique du secteur de l'artisanat nécessite une démarche intégrée permettant de disposer d'indicateurs fiables et permanents et d'un tableau de bord facilitant le suivi et l'évaluation des réalisations. Doter le secteur d'un outil stratégique de planification et d'anticipation par la mise en place d'un système transparent de mesure et de suivi, s'avérait indispensable. Ainsi fut créé l'Observatoire National de l'Artisanat, avec pour missions :

- d'établir et de publier de manière régulière des indicateurs pertinents mesurant les progrès réalisés ;
- d'améliorer la connaissance du secteur et structurer l'information le concernant ;
- et de fournir régulièrement aux opérateurs et différents acteurs du secteur de l'information fiable et actualisée et des analyses techniques et économiques.

L'Observatoire est chargé en particulier de mettre en place un tableau de bord pour l'évaluation et le suivi de la stratégie, qui doit être communiqué à toutes les parties impliquées.



L'année 2008 peut être considérée comme l'année du travail effectif de l'Observatoire National de l'Artisanat. Pour la première fois, le secteur disposera de chiffres issus des enquêtes menées sur l'ensemble du Royaume auprès d'un échantillon représentatif d'acteurs (mono artisans, PME et exportateurs). Enquêtes qui seraient reconduites annuellement afin de mesurer l'évolution des différents indicateurs et réorienter, en cas de besoins, la vision du secteur.

Missions de l'Observatoire National de l'Artisanat

Mission 1 : Production et mise à jour de statistiques sur le secteur de l'artisanat

- Elaboration d'indicateurs,
- Suivi de l'évolution du secteur,
- Planification & prévisions.

Mission 2 : Exploitation et diffusion de l'information sur le secteur

- Production de TB, notes de conjoncture, et bulletins d'infos,
- Elaboration de diagnostics réguliers,
- Organisation de séminaires et de journées d'études sur les différents aspects de l'artisanat.

Mission 3 : Mesure de l'impact des actions et politiques menées sur le secteur

- Suivi des plans d'actions
- Appréciation de l'efficacité des politiques menées.

Mission 4 : Développement d'un réseau d'acteurs en matière de surveillance et de suivi de l'état du secteur

Ainsi le premier « Panorama de l'Artisanat » a vu le jour, témoignant de la naissance de l'Observatoire National de l'Artisanat.

Cette publication est consacrée à analyser un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'année 2006, mais aussi, à présenter les différentes filières qui intègrent le secteur afin d'appréhender leur activité.

Dans le même sens, l'Observatoire est en cours d'élaboration des indicateurs stratégiques 2007 et 2008 dont la diffusion est prévue en 2009, et la réalisation du recensement des artisans dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.



La planification régionale

La déclinaison de la Vision 2015 du secteur de l'Artisanat à l'échelle régionale se traduit par l'élaboration de Plans de Développement Régionaux (PDRA) adaptés aux spécificités de chaque région.

Actuellement et après deux années de mise en œuvre de la stratégie, le bilan des PDRA se résume ainsi :

- La mise en œuvre du PDRA Fès-Boulemane qui a été signé le 11 septembre 2007.
- La finalisation des PDRA des Régions du Sud (Guelmim-Essmara, Oued eddahab-Laguouira, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra).
- La poursuite des études relatives aux PDRA des Régions de Marrakech, Tanger-Tétouan, Taza-El Hoceima-Taounate et Sous-Massa-Draa et de l'Oriental ;
- Le choix des Cabinets d'études qui se chargeront des études relatives aux PDRA de Rabat- Salé- Zemour-Zaer, Meknès-Tafilelt, Grand Casablanca et Essaouira.



Signature du PDRA de Laayoune

Pour un artisanat responsable

Lutte contre le travail des enfants :

Les réalisations du Secrétariat d'Etat dans ce domaine consistent en la poursuite de l'expérience pilote de Marrakech dont la première phase se termine en décembre 2008. Cette expérience a permis :

- L'équipement de 4 centres de mise à niveau éducative au profit des enfants en situation de travail ;
- La formation des éducateurs et des travailleurs sociaux en partenariat avec des ONG qui encadrent lesdits centres ;
- Le retrait du travail de 80 enfants âgés de 6 à 12 ans et leur insertion dans le système scolaire formel ;
- Le retrait du travail de 500 enfants ente 12 et 15 ans et leur mise à niveau éducative au sein des centres précités ;
- Le recensement de 104 enfants âgés de 15 à 18 ans en vue de les protéger contre les Pires formes de travail de l'enfant (PTFE) par l'amélioration de leurs conditions au travail ;

- La sensibilisation à la lutte contre le travail des enfants de 200 élèves âgés de 6 à 15 ans de 4 écoles cibles.

Cette expérience pilote sera évaluée dans la perspective de l'élaboration d'un modèle d'intervention en matière de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'artisanat en vue d'en garantir la pérennité et de la dupliquer dans d'autres régions.

Hygiène, santé et sécurité au travail :

Dans le cadre de l'intérêt porté à cette dimension, l'année 2008 a connu les réalisations suivantes :

- L'adoption de normes obligatoires relatives aux fours à gaz de cuisson de la poterie ;
- La participation aux travaux de la commission interministérielle chargée par Sa Majesté Le Roi de mettre en place un plan de prévention des risques industriels ;
- Le démarrage de l'opération d'audit sécurité des principaux sites de production de l'artisanat par la réalisation de l'audit du village de poterie Essaada à Marrakech et de la colline des potiers à Safi.

Coopération internationale

Le Secrétariat d'Etat veille à bénéficier de toutes les conventions et partenariats signés avec l'étranger afin de mettre l'expertise et les moyens étrangers au service du développement du produit artisanal marocain.

- Programme MCA : Le Secrétariat d'Etat bénéficie de ce programme dans le cadre de la convention signée par le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique. Ce programme comprend plusieurs axes :
 - Le Programme Artisanat/Médina Fès, d'une enveloppe budgétaire de 63.884.324 DUS, vise la réhabilitation des infrastructures de commercialisation de la ville, notamment la Place Makina, la Place Lalla Yadouna, les foundouks Chemmaine, Sbitriyine, Staouniyine et Baraka, et l'espace de production Ain Nokbi ;
 - Le Programme d'Appui à la Production (d'une enveloppe budgétaire de 9.573.750 DUS) concerne les métiers de céramique et poterie à Marrakech et Fès. Il consiste en l'acquisition de fours à gaz et l'accompagnement des artisans concernés tout en prenant en considération le côté environnemental et social ;



- Le programme de promotion de l'Artisanat dans les villes de Fès et Marrakech avec une enveloppe budgétaire globale de 10.600.000 DUS ;
- Le Programme de mise à niveau du système de formation professionnelle et d'alphabétisation fonctionnelle (d'une enveloppe budgétaire de 32.800.000 DUS) : est en cours de préparation avec la partie américaine ;
- Coopération Maroc-Espagnole : Ce programme, d'une enveloppe budgétaire de 40 millions de Dhs, consiste en un ensemble de projets relatifs aux régions Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceima-Taounate ;
- Coopération avec l'Agence Française de développement : Le programme d'accord, d'une enveloppe budgétaire de 20 millions de Dhs, consiste en la promotion de la formation par apprentissage, notamment la création de deux centres à Salé et Casablanca ;
- Coopération avec la FAO : Les partenaires poursuivent la réalisation d'une expertise pour la mise en place d'une approche d'actualisation des effectifs des artisans. Par ailleurs, des équipements et des outils de travail sont acquis au profit de l'Observatoire National de l'Artisanat.



